FRC 14357

Case
FRC
14357

EXPEDITION

DU

CONTRE-AMIRAL LATOUCHE

A NAPLES,

Le 17 décembre 1792, l'an 1er de la République.

THE NEWBERRY LIBRARY

DISCOURS

DU GRENADIER BELLEVILLE

A la barre de la Convention nationale, dans la séance du lundi 7 janvier.

CITOYENS REPRÉSENTANS,

IL n'y a point de Français qui ne conserve dans son cœur le souvenir des insultes que les petits despotes d'Italie se permirent contre nous dans les premiers jours de notre révolution. Entre ceux dont les vexations furent les plus injurieuses, le roi de Naples devait se distinguer, comme Bourbon, et comme mari d'une Autrichienne. Aussi il ne se borna pas à renvoyer de ses Etats plusieurs Français, à faire des préparatifs pour s'allier avec cette foule d'autres tyrans qui craignaient pour leur injuste autorité; il fit de plus intriguer par son ministre à la Porte Ottomane, et répandre des calomnies atroces contre l'ambassadeur de France nommé pour remplacer le traître Choiseul.

Louis Capet et ses dignes ministres, loin de punir d'aussi coupables attentats, avaient dévoré ces outrages; peut-être les avaient-ils provoqués. Mais le jour de la vengeance est arrivé. Pendant que nos braves bataillons repoussaient les hordes des barbares auxquels on avait ouvert le territoire Français; tandis que les rois de Sardaigne, de Prusse et de Hongrie étaient humiliés et vaincus par les troupes de la République, le conseil exécutif a donné l'ordre au contre-amiral Latouche de prendre une division de dix vaisseaux dans l'armée navale de la Méditerranée, de se présenter devant Naples, et de demander au roi des Deux-Siciles des réparations pour ses démarches passées, et des explications sur sa conduite future.

Les instructions rédigées par le citoyen Monge, et dictées par la fierté républicaine, ont été remises en de dignes mains. Le citoyen Latouche, dans le mois le plus redouté des marins, a bravé les orages: il est arrivé devant Naples le 16 décembre,

à midi. L'escadre, dans le plus bel ordre, a déployé aux yeux des Napolitains étonnés, le spectacle à la fois le plus imposant et le plus formidable.

On avait fait à Naples des préparatifs immenses; la rade était bordée de 400 canons. Tous autres que des Français auraient hésité à s'enfoncer dans un golfe dangereux, et à venir affronter les accidens de la mer et les efforts de l'art. Mais la patrie avait parlé, les ordres étaient précis; le général, les officiers, les citoyens de l'escadre n'ont rien vu de plus.

A l'ouverture du golfe, un capitaine du port vint, de la part du roi de Naples, offrir l'entrée à l'escadre au nombre seulement de six vaisseaux, en observant qu'on ne pourrait se dispenser de regarder comme un acte d'hostilité, l'arrivée devant Naples d'un plus grand nombre de bâtimens de guerre.

Le contre-amiral répondit qu'il ne diviserait point son escadre, qu'il allait jeter l'ancre sous les fenêtres du palais du roi, qu'un seul citoyen descendrait à terre pour lui porter une lettre et lui faire connaître les intentions de la République; mais que si l'on osait tirer un seul coup de canon, il en rendrait mille pour un, et ne sortirait de devant Naples qu'après l'avoir détruite.

Le capitaine de port vit le vaisseau du contre-amiral Latouche. Le branle-bas général de combat était fait, chacun était à son poste, les mêches étaient allumées; tous les autres vaisseaux étaient également prêts à lancer la destruction et la mort. Le général fit observer que quoiqu'il vînt avec des sentimens de paix pour le peuple de Naples, il était cependant déterminé, sur le moindre refus du roi, à venger l'honneur national et à faire un usage terrible des forces qui lui étaient confiées.

Je fus chargé de porter au roi de Naples la lettre du contre-amiral. Dans les termes les plus énergiques, il demandait au roi que le ministre de la République fût reconnu, que la neutralité fût promise, que la note proclamée à Constantinople fût désavouée, que le ministre insolent qui avait osé la répandre fût puni et rappelé, qu'il fût envoyé auprès de la République un ambassadeur qui renouvelât ce désaveu, entretînt la bonne harmonie entre les deux puissances, et préparât un nouveau traité qui pût

être également utile au commerce des deux peuples. Le contre-amiral m'ordonna de faire observer que le refus d'une seule de ces demandes serait regardé comme une déclaration de guerre, qu'un moment après son feu s'ouvrirait, que dans une heure les batteries ennemies seraient démontées, et que dans un jour Naples ne serait plus qu'un monceau de ruines.

Dans les instructions qui me furent données, le citoyen Latouche m'avait imposé l'ordre le plus absolu de ne souffrir de la part du roi de Naples aucun mot, aucun mouvement même, dont pût avoir à s'offenser la majesté du peuple souverain dont j'allais manifester les volontés.'

Le citoyen Makau, ministre de France à Naples, et qui dans cette circonstance a montré toute l'énergie d'un Républicain, m'accompagna au palais. La lettre fut remise au roi qui, dans l'instant, consentit à toutes les demandes du contre-amiral Français. Il accueillit, au milieu de toute sa Cour, le soldat de la République avec beaucoup d'égards; il fit inviter le commandant et les officiers de l'escadre à descendre à terre, et fit offrir pour les équipages tous les rafraîchissemens dont ils auraient besoin.

Dans sa réponse le roi de Naples, en accédant à tout, avait inféré l'offre de sa médiation; j'observai que je ne pouvais accepter une pareille offre sans qu'auparavant elle eût été soumise à mon général, et que je ne lui pouvais porter que le projet de la lettre proposée.

Le citoyen Latouche rejeta cette offre, en mettant en marge que la République n'attendait la paix que du courage de ses braves soldats, et de l'abaissement de ses ennemis.

Il me donna l'ordre d'aller prendre congé du roi, de lui dire que les citoyens commandans les vaisseaux de la République étaient appelés à la délivrance de la Sardaigne; et que, satisfaits d'avoir trouvé un ami dans le roi des deux Siciles, ils allaient profiter du vent favorable pour mettre à la voile. Personne n'est descendu à terre, et personne n'a desiré y descendre. Le général, les officiers, les citoyens de l'escadre, en vrais Républicains, ont dédaigné les amorces infidieuses des Cours, et ils

ſont partis, après n'être reſtés que 20 heures devant Naples.

Le contre-amiral Latouche m'a envoyé porter au miniſtre de la marine, les détails officiels de cette expédition, ainſi que la lettre écrite au nom du roi de Naples, en réponſe à celle que je lui avais portée.

Je me trouve heureux d'avoir à annoncer plus qu'une victoire, puiſqu'on a épargné le ſang du peuple Napolitain, et les peuples ſont freres; puiſque l'honneur de la République a été vengé, et puiſque ſurtout le ſang Français, ſi précieux pour la gloire et la proſpérité de la patrie, n'a point été répandu.

Cette nouvelle porte dans le moment un très-grand intérêt; non parce qu'un roi de plus a été humilié, déjà la République y eſt accoutumée; mais parce que, ſi la jalouſie et l'intrigue obligent la France à combattre ſur mer de nouveaux ennemis, elle peut auſſi compter ſur de nouveaux triomphes. L'union des chefs, le zele des équipages, le patriotiſme ardent et infatigable des braves marins, vaincront tous les obſtacles, et braveront toutes les puiſſances qui oſeraient nous attaquer.

Qu'ils ſont lâches et perfides ces officiers de la marine ci-devant royale, qui, après avoir indignement abandonné leur patrie, ont oſé calomnier chez l'étranger les généreux citoyens qui commandent aujourd'hui les vaiſſeaux de la République. Plus braves, plus inſtruits, ces intrépides marins ſont aimés des équipages; tous brûlent d'avoir à venger l'honneur de la patrie, et leur injure perſonnelle. La diſcipline, le bon ordre, le courage des armées navales promet donc à la République de nouvelles victoires, et tous les élémens feront les témoins et le théâtre de ſa gloire.

Lettre du contre-amiral Latouche au roi de Naples.

A bord du vaiſſeau de la République le Languedoc, le 17 décembre 1792, et le 1er de la République.

ROI DE NAPLES,

JE viens, au nom de la République Françaiſe, demander à votre majeſté une réparation éclatante

de l'insulte faite à ma Nation par son ministre, le général Acton, qui, dans une note dont je joins ici copie, s'est permis d'outrager le citoyen français Sémonville, investi de la confiance nationale, et son ambassadeur à la Porte-Ottomane. Je suis chargé de demander à votre majesté si elle avoue cette note, où se développe la mauvaise foi la plus insigne; je lui demande de me faire connaître, dans une heure, l'aveu ou le désaveu d'un procédé qu'un peuple fier, libre et Républicain ne peut pas supporter. Si, comme je n'en puis douter, votre majesté désavoue la conduite de son ministre à la Porte, elle me le fera connaître; elle le punira, en lui retirant sa confiance, et elle enverra auprès de la République un ambassadeur qui renouvellera ce désaveu. Si, contre toute attente, sa majesté refusait la juste satisfaction que je lui demande, j'ai ordre de regarder son refus comme une déclaration de guerre, et à l'instant je ferai usage de toutes les forces qui me sont confiées pour venger l'injure de la République. Un grand peuple outragé, mais juste dans sa vengeance, désirerait sans doute que votre majesté, écoutant la voix de l'humanité, n'attirât pas sur son peuple les malheurs d'une guerre qui peut compromettre la sureté de sa personne, de sa famille, et entraîner la perte de son autorité; car je ne dois pas dissimuler à votre majesté que si elle me force à recourir à la voie des armes, je ne suspendrai la destruction et la mort, qu'après avoir fait de Naples un monceau de ruines. J'espere qu'elle préférera me donner la satisfaction d'avoir à annoncer à la République Française qu'elle aura dans votre majesté un ami constant et un allié fidelle.

Signé, LATOUCHE, *commandant une division de l'armée navale de la République, dans la Méditerranée.*

Traduction de la lettre de M. Acton au contre-amiral Latouche, en réponse à celle que cet officier avait écrite au roi de Naples.

Naples, le 17 décembre 1792.

Le roi des Deux-Siciles m'ordonne, M. le commandant, de répondre à la lettre que vous lui avez adreſſée au nom de la République Françaiſe, dans les termes ſuivans.

Sa majeſté Sicilienne déſavoue formellement les démarches que l'on annonce faites à la Porte par ſon miniſtre, pour empêcher et obtenir que M. de Sémonville y fût admis; elle déclare en outre n'avoir ordonné aucune meſure officielle à cet effet; et elle le fait d'autant plus volontiers, que les papiers publics ayant annoncé de telles démarches, ſa majeſté qui les avait déjà publiquement et authentiquement déſavouées, était très-diſpoſée à manifeſter cette déclaration, en ordonnant que le ſieur Guillaume Ludolf fût abſolument diſpenſé à l'avenir de s'occuper de ſes affaires royales auprès de la Porte. Comme ſa majeſté a déjà penſé à deſtiner un de ſes miniſtres près les Cours étrangères, et notamment celui qui ſe trouve à Londres, pour remplir la place de ſon miniſtre plénipotentiaire à Paris, elle embraſſe volontiers l'occaſion de l'y faire paſſer promptement, (et cela ſera fait par la très-prompte expédition d'un courrier,) pour y rappeler l'expreſſion du déſaveu ci-deſſus énoncé, de même que pour continuer dans cette miſſion, à conſolider toujours de plus en plus la bonne harmonie qui ſubſiſte entre ſa majeſté et la République Françaiſe.

Signé, Jean Acton.